

CERCLE DE TIR DE LA FAMENNE



LE C. T. F. ORGANISE LE SAMEDI 6/02/2016

UN TIR NOCTURNE A 600 METRES



et deux catégories de tirs

Contrairement aux autres concours qui sont open , celui ci est réservé aux membres du CTF

Distance : 600 mètres.

Attention : pour ce concours les tri pied ne sont pas admis

Catégories :

1 - Arme à visée optique catégorie Table : : tir sur table B. R. avec bipied , aucun appuis arrières n'est autorisé , seul la main non gantée est autorisée

2 - Arme à visée optique catégorie SHARPSHOOTER: tir couché sur appui bipied, aucun appuis arrières n'est autorisés , seul la main non gantée est autorisée

Calibres : le calibre 338 ou supérieur sont interdit

Cibles : (Sius T bar)

Catégories BENCH REST et SHARPSHOOTER : cible ISSF 300 M avec centre blanc diamètre 100 mm.

MATCH :

Installations du tireur : 5 minutes

Essais : 5 minutes, nombre de coups illimités.

Match : CATEGORIES BENCH REST et SHARPSHOOTER : 20 BALLE EN 20 MINUTES.

les essais et le tir de concours sont réalisés sur le grand visuel du scius et le tireur ne peut pas utiliser le mode zoom afin de voir uniquement les zones des points plus élevées , le tireur ne peut en aucun cas toucher le scius , seul les commissaires présent sur stand sont autorisés à le faire .(un visuel qui rentre a la table de correction en mode zoom sera automatiquement écarté et déclassé)

Pour son concours le tireur: dispose de 20 cartouches à placer dans un ravier fournis et le solde de ses cartouches est hors de portée , si une cartouche ne pouvait être tirée ; à la fin de son concours il le fait constater au commissaire présent qui l'autorise a reprendre le nombre de cartouches nécessaires afin d'obtenir ses 20 tirs

Participation : 10 Euros par concours.

Inscriptions:

bstreignard@gmail.com

fc119706@skynet.be (Planchon Michel)

Restauration prévue:

Potée aux choux et saucisses de campagne 9 €

SECURITE GENERALE

1. Le règlement d'ordre intérieur du CTF, les ordres permanents du camp Roi Albert ainsi que la réglementation en vigueur sont de strictes applications.
2. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
3. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
4. Le commissaire de tir désigne la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le stricte respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
5. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
6. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
7. Sur injonction du commissaire de tir le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
8. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
9. Le non respect des règles précitées ainsi que les injonctions des administrateurs et/ou des commissaires sur et en dehors des stands sera sanctionné par l'arrêt du concours et éventuellement par le renvoi du concurrent des installations du CTF et ce sans remboursement de l'inscription.
10. En cas de litige, le conseil d'administration du CTF examinera celui-ci avec bienveillance mais sa décision ne pourra être contestée.
11. Durant les séances de tir le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours

Responsabilités :

Par leur inscription au concours , chaque tireur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans restriction

Streignard B et Planchon M

Pour le CTF